



COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE DES MAIRES

Séance du 18 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un le dix-huit mai à 18h, les membres composant la Conférence des Maires de Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 mai 2021 et à laquelle les Vice-présidents ont été invités

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs TERNAT Didier; NICOUX Renée; JEANBLANC Denise; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; BCEUF Jacques; LHERITIER Laurent représentant BURJADE Jean-Paul; CHABANT Evelyne, PERRIERE Vincent représentant CHEVREUX Laurence; ARNAUD Christian; FOUGERON Roger; AUMENIER Gérard; PRIOURET Denis; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES : MOINE Michel; JOSLIN Jean-Louis; SAINTRAPT Alex

ETAIENT ABSENTS : BRUNET Guy; DURAND Serge; MOULIN Catherine; LETELLIER Thierry; MERIGOT Pascal; LEGROS Pierrette; PINLON Evelyne

Ce compte-rendu succinct relate les idées principales évoquées lors de la conférence, sans reprendre mot pour mot les échanges.

Mme Valérie Bertin Présidente de Creuse Grand Sud accueille l'ensemble des présents à cette conférence des maires du 18 mai 2021 à 18h à la salle polyvalente de Vallière. Elle présente les excuses de Messieurs Michel Moine, Jean-Louis Joslin et Alex Saintrapt et remercie les adjoints qui remplacent d'autres Maires excusés.

La conférence des maires de ce soir comporte 3 sujets :

- un point sur le déploiement de la fibre au sein de Creuse Grand Sud
- un point sur le futur contrat territorial de ruralité de relance et de transition écologique
- un point de débat sur le pacte de gouvernance

Point sur le déploiement de la fibre dite FTTH (Fiber To The Home)

Le directeur du syndicat Dorsal Monsieur Yan Pamboutzoglou présente l'état d'avancement du déploiement du FTTH notamment sur le territoire de Creuse Grand Sud.

Il rappelle le phasage du projet qui s'étale jusqu'en 2024 même s'il comprend l'impatience sur le territoire à disposer de la fibre.

Le syndicat mixte Dorsal est composé de trois Départements, de la Région, des agglomérations et communautés de communes de l'ex-Limousin. Il a été créée en 2002. Le coût de moyen de déploiement d'une prise environ 2000 € par prise étant l'un des plus élevés de France. La participation des EPCI a été sollicitée, ils sont donc entrés dans la gouvernance du syndicat.

Un RIP Réseau d'Initiative Publique a été lancé dès 2005 et une délégation de service public concessive a été mise en place jusqu'en 2029.

Plusieurs étapes ont eu lieu : 1^{ère} génération d'installations avec la mise en place de montées en débit l'ADSL puis Wimax parfois avec un complément satellitaire, puis la seconde génération, pour laquelle il a été décidé de passer à 100 % fibre publique en Creuse d'ici 2024.

Le projet est à 100 % public puisque le syndicat a mis en place, pour l'exploitation, la SPL NATHD

Ainsi les collectivités financent le syndicat Dorsal lequel construit le réseau par l'intermédiaire de marchés publics, ensuite il le met en exploitation auprès de la SPL NATHD laquelle contractualise avec des opérateurs qui ensuite commercialisent avec des fournisseurs d'accès Internet FAI. Les raccordements sont donc gratuits pour les usagers.

700 000 prises devront être construites sur l'ensemble du réseau des 7 départements et exploitées par l'intermédiaire de la SPL NATHD.

En dehors de l'AMII d'orange à Guéret l'ensemble des 78 000 prises en Creuse seront publiques avec un premier jalon de 28 000 prises déjà effectué et un deuxième jalon de 50 000 prises qui devrait bientôt commencer.

Le coût s'élève à environ 173 millions d'euros dont 67 millions par les Départements et les EPCI qui seront couverts par un emprunt de 60 millions lequel sera remboursé dans les années à venir via les redevances de la SPL. Les autres financeurs sont la Région l'État et l'Union européenne (uniquement sur le jalon 1). Le coût d'une prise en Creuse est évalué à 2200 euros, avec en moyenne 80m de fibre par prise (là où à Guéret sont déployés maximum 25 m linéaire par prise).

Orange aurait annoncé l'arrêt du cuivre dans dix ans, ce qui obligera les abonnés ADSL à passer au FTTH.

Si pour limiter les coûts le premier jalon s'est fait en aérien, dans le deuxième jalon, la liaison de collecte sera enterrée puis il sera envisagé dans les années futures un effacement des réseaux du Jalon 1.

En termes de communication, il est important de clarifier que même si les travaux sont terminés sur une Commune l'ouverture à la commercialisation ne peut se faire dans les trois premiers mois (gel commercial pour permettre aux opérateurs d'installer leurs équipements dans NRO, PBO...). A signaler que les opérateurs démarchent parfois avant la fin des travaux, mais l'acte de raccordement ne peut se faire avant la fin de ce gel.

L'abonnement pour l'utilisateur se situe entre 30 à 40€/mois pour la fibre, suivant les opérateurs. L'opérateur reverse 14€ à NATHD qui elle reverse 95% à Dorsal. A signaler que l'abonné ne paye que les frais d'abonnement et éventuellement des frais d'accès au service.

Des réunions publiques devaient être organisées pour expliquer la programmation des travaux, mais en raison du COVID, ce sont des réunions avec les élus qui ont été organisées pour notamment informer la population.

Il y a quelques difficultés dans la mise en œuvre des réseaux notamment du fait de propriétaires qui ne répondent pas aux sollicitations de DORSAL sur la convention pour la mise en place des lignes en façade de leurs propriétés et/ou pour un collectif de plus de 3 logements ou qui la refusent. Ces interventions font l'objet de servitudes privées, il est toutefois possible de mettre en place une servitude publique pour une rue notamment par l'intermédiaire du Maire, selon une procédure plus lourde. Le directeur de Dorsal remercie les Maires pour leur intervention permettant d'expliquer aux propriétaires l'intérêt de ces installations en façade (Loi ELAN). En effet, la non-réponse ou le refus d'installation peut pénaliser le reste de l'installation sur la rue entière. A signaler qu'il faut au minimum 70% des prises construites pour que les opérateurs louent le réseau, parfois il suffit de 5 à 6 conventions non signées pour que 50 à 60 prises ne soient pas construites. Une information auprès de la population est donc importante pour expliquer les conventions et que les abonnés soient au rendez-vous.

La plupart du temps les infrastructures Telecom existantes sont utilisées, c'est simplement plus problématique lorsqu'il n'existe pas d'infrastructure : le recours au génie civile est plus onéreux.

Le directeur de Dorsal rappelle que des montées en débit ont été faites là où il n'y avait pas Internet en Creuse dès le début des années 2000 ce qui explique que ces secteurs seront à l'inverse les derniers à être fibrés d'ici 2024.

Le risque peut être qu'il y ait un faible taux d'abonnement. Le directeur de Dorsal rappelle que la volonté des élus était d'installer des prises partout sur les habitations principales, comme les résidences secondaires ou encore chez les personnes âgées. Il informe qu'au vu des éléments actuels lorsque le réseau est construit, on peut compter 6 mois après la construction un taux de pénétration de 30 % de commercialisation, ce qui est important par rapport au reste de la France. Le besoin de la FTTH s'est accentué avec la crise sanitaire, avec le recours au télétravail, le travail scolaire à la maison... Il rappelle les difficultés du syndicat par rapport à l'installation des réseaux notamment sur les poteaux existants. Ainsi le syndicat est indemnisé par Orange lorsqu'il y a changement de poteau de support. Par contre ENEDIS refuse très souvent l'installation de la fibre optique sur leurs poteaux béton (souci de rapport de charge) obligeant à doubler par un poteau bois, ce qui est mal compris par les habitants. Pour information, le changement d'appui par ENEDIS est de 5000 à 10 k€ et se fait sur un délai long. L'utilisation d'un poteau Orange coûte 5€/prise à Dorsal. Autre point, si un enfouissement des réseaux aériens par le SDEC est prévu, Dorsal sera dans l'obligation de passer ses câbles dans les fourreaux.

Concernant le financement il indique que 20 premiers millions ont été sollicités auprès du crédit agricole avec un taux fixe à 0,65 %, un autre emprunt est à venir et pourrait être souscrit auprès de la banque des territoires qui permet des financements sur 40 ans avec une mobilisation longue sur 5 ans.

Il laisse la parole aux responsables d'Axione qui présentent le déploiement par plaque sur le territoire de Creuse Grand Sud.

Les Maires estiment que cette information était très importante afin qu'ils connaissent mieux les problématiques techniques et financières de la mise en place de la fibre et puissent mieux informer la population.

CTRRTE : Contrat Territorial de Ruralité de Relance et de Transition Ecologique

Marie-Hélène Riboulet de la DDT présente le contrat territorial de ruralité de relance et de transition écologique. Il s'agit de mettre en place un contrat unique entre l'État et les collectivités.

Le contrat de ruralité avait permis de dégager 17 millions pour la région Nouvelle Aquitaine essentiellement sur des fonds DSIL. En 2020 l'ensemble des DSIL étaient fongibles entre elles, quatre contrats de ruralité avaient été conclus en Creuse avec un montant d'1,183 millions euros, dont Creuse Grand Sud

Pour le CTRRTE, les 9 EPCI du département ont été retenus avec une feuille de contractualisation entre l'État et les collectivités mais aussi avec la Région via le CPER, ainsi chaque EPCI de Creuse disposera de son contrat.

Il faut signer le contrat avant le 30 juin 2021 et il dure jusqu'en 2026.

Afin d'aider les collectivités, la Préfecture a pu obtenir un marché d'études à bon de commandes avec l'ANCT notamment le cabinet Ernst and Young et le CEREMA. Ceux-ci vont aider le territoire à lister l'ensemble des actions éligibles au contrat qu'elles proviennent de collectivités, d'entreprises ou d'associations.

Le but est de rapidement pouvoir signer avec l'État une convention d'initialisation.

Un cadre a été adopté spécifiquement pour le Département de la Creuse selon les thématiques suivantes :

- alimentation en eau potable
- déchets
- planification
- redynamisation des centres-bourgs
- et bien vivre

Le contrat de territoire doit essentiellement porté sur la transition écologique, mais aussi sur la cohésion locale sociale et territoriale

Concrètement il s'agit de présenter des fiches-projet avec un intitulé, des objectifs, des mesures d'impact et des indicateurs.

Pour l'ensemble des projets présentés par des collectivités, il est possible d'avoir des partenaires privés mais ce peut-être aussi des porteurs de projets privés directement.

Le CTRRTE comprendra l'ensemble des contrats en cours y compris ceux de Petite Ville de Demain.

Certaines études peuvent être financé à 100 %, via un bureau d'étude ou les marchés à bon de commande du CEREMA, et certains dossiers majeurs peuvent voir financer du fonctionnement notamment des postes existants pourront être valorisés.

L'EPCI centralisera les actions pour le contrat. Il est demandé aux Communes de faire remonter leurs projets en cours ou en amorçage, auprès du service DAT de la Communauté de communes ainsi que faire copie des demandes adressées directement sur la plateforme du plan de relance (démarches simplifiées) pour permettre à la Communauté de communes d'intégrer éventuellement l'opération dans le futur C2RTE et autres contrats en cours (Boost'ter, Région...).

Il est important de se servir du projet de territoire pour mettre en avant la cohérence des projets.

La Préfecture envisage la mise en place d'une information collective fin mai et de deux réunions thématiques d'ici à la mi-juin.

Cependant le contrat arrêté au 30 juin ne sera pas figé puisqu'il existera à un comité de projets qui pourra revoir les projets inscrits et en proposer d'autres sur la période 2021-2026.

Pour les Maires, il est important de bien communiquer et de faire remonter un maximum de projets des Communes, même s'ils soulignent l'incohérence de la méthode obligeant à répondre dans l'urgence pour un sujet stratégique.

Pacte de gouvernance

Présentation des éléments législatifs existant dans le code général des collectivités territoriales présentant le débat nécessaire concernant le pacte de gouvernance.

Il s'agit d'une législation récente de la loi engagement et proximité cependant les chartes de gouvernance existent dans plusieurs communautés depuis quelques années sans caractère obligatoire ; la loi est venue imposer non pas le pacte en lui-même mais la tenue d'un débat sur l'intérêt ou non de le rédiger.

Pour Mme Valérie Bertin il est important d'en discuter et de pouvoir au sein de la Communauté retrouver de la proximité, il en va de la représentativité des élus et de la place des conseillers municipaux ; elle demande à ses collègues comment ils voient la relation Communes – Communauté.

Il est indiqué que pour pouvoir impliquer plus les élus municipaux il faudrait pouvoir disposer de plus de temps notamment aussi de délais entre la réception des documents et le Conseil communautaire proprement dit. Il faudrait pouvoir connaître à l'avance les dates de conseil peut-être en élaborant un calendrier en amont.

La difficulté provient des demandes urgentes, telles que nous venons de le voir avec le CTRRTE.

Il y a aussi beaucoup de nouveaux élus dont la vision de la communauté se fait par la presse ; il serait intéressant de prévoir une intervention en conseils municipaux de la présidence ou de la direction pour faire connaître ce qu'est la Communauté, notamment les VP pourraient faire des informations collectives.

Pour certains c'est aussi le rôle du maire de faire le retour des différents conseils communautaires.

La question de la place des commissions est évoquée : il arrive qu'elles soient pléthoriques et que les élus municipaux essaient de poser des questions mais qu'ils n'y arrivent pas ou qu'ils n'obtiennent pas de réponse ; de plus si les commissions sont parfois très importantes au départ, l'engagement se délite au fil des mois.

Ce qui est parfois encore plus difficile lorsque l'on ajoute des groupes de travail qui voient des points particuliers que la commission n'aborde pas.

Il faudrait du temps pour bien comprendre le fonctionnement de la Communauté les différents services et leurs activités, un séminaire serait utile ainsi que des rapports d'activité.

La conférence des Maires en conclut que si le pacte de gouvernance peut-être intéressant il n'est pas forcément urgent pour le moment car il faut laisser du temps pour construire ensemble une gouvernance opérationnelle. Rien n'empêche de s'y consacrer plus tard en dehors de l'obligation légale.